UGOLF | GRAND NANCY PULNOY

Les règles locales (version 09/2026)

Les Règles Locales Permanentes des Épreuves Fédérales Amateurs s'appliquent aux compétitions organisées par le golf du UGolf Grand Nancy Pulnoy.

RLT A-1 : Hors limites. Dégagements selon R18-2b.
Délimités par les clôtures, des piquets blancs et/ou des lignes blanches.
Lorsqu'une clôture électrifiée est présente, elle définit et délimite-le hors limites. Le courant est coupé en journée. Il s'agit donc d'éléments de limite d'où un dégagement gratuit n'est pas autorisé.
Si la balle est en jeu, seul un dégagement pour balle injouable (R19) est autorisé.

RLT A-2 : Hors limites particuliers. Dégagements selon R18-2b.

- **Trou N°9** : Le compact, le practice et le chemin d'accès au départ du 1.
- **Trou N°18** : La zone arrière du green.

RLT B-1 : Zones à pénalités. Dégagement selon R17-1.

Sur l'intégralité du parcours, les zones à pénalités sont identifiées par des piquets rouges.
Les lisières sont définies par l'alignement des piquets.
Sur le trou N° 14, la zone à pénalité située à gauche du chemin se prolonge dans le bois à l'infini.

RLT E-3 : Placer la balle.
Si une balle repose dans la zone générale et touche une zone tondue à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut se dégager gratuitement une seule fois en plaçant la balle d'origine ou une autre balle dans une zone de dégagement d'une longueur de club avec les restrictions suivantes : ne doit pas être plus près du trou et se situer dans la zone générale. Si besoin la règle R 14-2e s'applique.

RLT E-5 : Alternative à coup et distance pour une balle perdue ou hors limites.
La Règle Locale Type E-5 n'est pas en vigueur. Le dégagement sur le fairway avec deux coups de pénalité n'est pas autorisé. En cas de balle perdue ou hors limites, le joueur doit obligatoirement appliquer la procédure "coup et distance" (retour à l'emplacement du coup précédent).

RLT E-8 : Zones de jeu interdit avec interdiction d'accès. Dégagement obligatoire selon R16-1f.

- La truffière située à droite du green du 11.
- Les enclos des moutons.

RLT F-1 : Conditions anormales du parcours et obstructions inamovibles. Dégagement selon R16-1.

- Conditions anormales du parcours :
  - Toutes zones délimitées d'une ligne blanche continue ou non ou de piquets bleus.
  - Tous les drains gravillonnés ou non sur le parcours.
  - Si, dans la zone générale, la balle repose sur une crevasse ou un trou d'animal, le joueur peut s'en dégager. Pas de dégagement pour le stance
  - Zone dénudée (terre apparente). Si la balle repose sur une zone de terre dénudée située à moins de 2 longueurs de club du bord de green, le joueur peut se dégager. Pas de dégagement pour le stance.

- Zone dénudée sur le green ; Si la balle repose sur une zone dénudée ou s'il y a interférence avec la ligne de jeu, le joueur peut se dégager sans pénalité en utilisant les procédures R14-2b(2) et R14-2e.

- Obstructions inamovibles :
  - La clôture des enclos à mouton.
  - Les garages à tondeuses.

RLT F-17 : Routes et chemins. Dégagement selon R16-1.

Toutes les routes et les chemins, quel que soit la nature de leur revêtement sont des obstructions inamovibles. Les zones dénudées ou gravillonnées contiguës aux chemins en font partie.
Sur les Trous N°4 et N° 14 le dégagement coté fairway est autorisé.

En cas d'orage : les golfeurs jouant sur les trous 2, 3, 4, 5, 6 et 7 se dirigent vers l'abri du trou n'7 - Pour tous les autres trous, ralliement au Club House

Règles concernant les compétitions :

Les compétiteurs doivent présenter leur relève pitch au starter avant le départ sous peine de ne pouvoir partir en compétition.
Sur le parcours, après un 1er rappel par le starter, une marque de pitch non relevée par son auteur donnera lieu à un point de pénalité pour le trou concerné sur la carte de score.
Un bunker non ratissé par un compétiteur constaté par starter donnera lieu à un point de pénalité sur la carte de score.
Les conditions de jeu indiquées sur les cartes de score doivent être respectées (conditions de placement, nettoyage de la balle, conditions anormales de jeu etc ...)

Actions menées par le starter dans la mesure de ses moyens et de sa disponibilité

Contrôle de la présence d'un relève pitch au départ des compétitions.
Présence sur le parcours pendant les compétitions pour accompagner les parties avec 2 objectifs :

- 1 – Contrôle de l'entretien du terrain par les compétiteurs sur la relève des marques de pitch, le ratissage des bunkers, l'absence des chariots sur les greens et les colliers de green, et les aires de départ.
- 2 - Une partie ayant pris du retard sur l'équipe précédente pourra être conseillée jusqu'au rattrapage de ce retard.